

CONDITIONS ET GARANTIES D'UTILISATION DU REYFILM BIO

1. GÉNÉRALITÉS :

Le présent document expose les recommandations et garanties pour l'utilisation des paillages biodégradables fabriqués et commercialisés par Reyenvas sous la dénomination Reyfilm-Bio.

Ce type de paillage apporte les mêmes avantages pour les cultures que les films traditionnels PE, avec la valeur ajoutée, une fois sa fonction accomplie, il n'est pas nécessaire de l'enlever pour une correcte gestion des déchets, car il se dégradera directement sur le sol de culture. Pour accélérer cette biodégradation, à la fin de leur vie utile, il est recommandé d'enfouir les restes de film.

2. PRÉPARATION DU TERRAIN

La préparation du sol est un facteur essentiel. La terre doit être propre et préparée en surface, sans mottes, pierres ou objet poinçant afin de ne pas endommager le film. Ne pas poser le paillage directement après avoir effectué une fertilisation organique ; laisser passer 4 semaines entre la fertilisation et la pose du paillage, car l'activité accrue des micro-organismes du sol après la fertilisation peut accélérer la dégradation du paillage.

3. POSE DU PAILLAGE

Pour la pose du paillage il est possible d'utiliser les pailleuses habituelles mais il est impératif de réduire la tension du film ainsi que la vitesse de pose. Il est également nécessaire de poser le paillage sur des terrains peu compactés pour éviter le risque de déchirure du film avec les mottes qui pourraient exister. Le paillage doit être correctement enfoui pour éviter que le vent ne l'emporte. Par ailleurs, il faut éviter de passer tout type de rouleau compresseur après la pose du paillage. La plantation doit intervenir immédiatement après la pose du film et sous 4 jours maximum afin de profiter de tous ces avantages et éviter des dégradations prématures à cause des radiations solaires.

4. PERFORATION DU PAILLAGE

Il faut éviter les systèmes de perforations artisanaux qui pourraient occasionner des déchirures du film et qui réduirait ainsi sa durée de vie. Il est préférable que les perforations soient réalisées par le fabricant ou au champ via des systèmes adaptés. Toujours privilégier les systèmes de perforations de formes circulaires qui laissent les bords sans irrégularités.

5. SYSTEME D'IRRIGATION

En général, il est recommandé d'éviter le contact direct avec l'eau, car ceci peut accélérer la dégradation du paillage. En cas d'usage de gaine goutte, il faut éviter le contact direct de la gaine avec le paillage pour prévenir une dégradation thermique, par exemple enfouir les gaines dans une petite tranchée du terrain (profondeur de 1 cm aprox.)

6. TRAITEMENT PHITOSANITAIRE ET UTILISATION DES FERTILISANTS

Certains produits phytosanitaires peuvent agir comme éléments prédégradants. C'est le cas de certaines molécules organométalliques (fer, zinc, cuivre, manganèse, etc.) et de certaines compositions chlorées, halogénates ou sulfurées. L'utilisation de ces éléments phytosanitaires doit être limité et raisonnable. Reyenvas n'est pas responsable des dommages causés au film, ou de la récolte comme conséquence d'une utilisation inappropriée des traitements phytosanitaires. En général, l'utilisation d'engrais à base de matière organique peut réduire la durée de vie du film biodégradable en comparaison aux cultures qui n'ont pas été fertilisées avec ce type d'engrais.

7. DURÉE DE VIE DU PAILLAGE

La dégradation du paillage biodégradable dépend des conditions climatiques, température, humidité, type du culture et activité microbologique du sol ainsi comme d'une correcte manipulation et pose du film. Lors du choix des caractéristiques du paillage (épaisseur, couleur, etc.), il faut tenir compte des facteurs tels que le cycle de culture, saison et les conditions climatiques afin d'obtenir un rendement et une durée de vie du paillage optimale. Dû aux multiples facteurs indiqués et externes au film, pouvant modifier (accélérer o retarder) la vitesse de dégradation de la pellicule du paillage biodégradable, Reyenvas ne peut pas garantir un minimum de durée de vie utile une fois le film posé sur le sol de culture.

Il est recommandé de soumettre à des essais spécifiques la zone et la culture où l'on envisage de poser ce type de matériel afin de s'assurer, avant d'en généraliser l'emploi, qu'il répond bien aux attentes de l'utilisateur.

8. CONSERVATION DU PRODUIT

Les bobines de paillage biodégradable doivent être conservées éloignées des facteurs pouvant provoquer des problèmes sur les propriétés mécaniques et sur la dégradation du film. Elles doivent se conserver dans leur emballage d'origine, à l'abri de la lumière, de la chaleur et de l'humidité. Il est possible de conserver le produit d'une saison à l'autre, toujours en suivant ces recommandations de stockage et de conservation. Manipuler le film avec précaution: un impact dans la bobine peut endommager les côtés du film et de le rendre plus difficile à dérouler.

9. GARANTIES ET RESPONSABILITÉS

En aucun cas Reyenvas, S.A ne sera responsable des dommages patrimoniaux causés par l'utilisation du film, à la fois sur les clients directement comme sur l'une de ses autres lignes de distribution ou sur des tiers. Nos garanties s'appliquent uniquement et exclusivement au remplacement du produit, et exclue tout autre indemnisation, lorsque notre Département Qualité, qui via un rapport technique, identifie les défauts prouvés et imputables au film.

En plus de la clause d'exclusion mentionnée précédemment, les réclamations découlant des facteurs suivants sont spécifiquement exclues :

- Celles provoquées par le mauvais usage du film sans avoir pris en compte les directives détaillées dans le présent document.
- Celles qui découlent de l'état du sol, dureté, composition, humidité, etc.
- Celles dues à des conditions climatiques anormales ou extrêmement défavorables: inondations, vent, sécheresse, etc.
- Toutes celles qui ont leur objet dans la vitesse de dégradation du film. La vitesse de dégradation peut être affectée par une diversité de facteurs qui échappent à notre contrôle.

Le contact du film biodégradable avec certaines cultures à peau sensible, comme le melon type Galia, peut provoquer des taches ou même des maladies cryptogamiques, ainsi comme l'adhésion de fragments de film sur la peau du fruit. Dans ces cas, Reyenvas n'est pas responsable de ces incidents cités ou des possibles réclamations qui pourraient être posées.

Les présentes conditions d'utilisation et garanties se fournissent avec les bons de livraison et factures des produits de film biodégradables, et la signature de ces documents entraîne son acceptation expresse. De même, lorsque le film est commercialisé soit par un distributeur, un agent ou une tierce partie, ceux-ci sont tenus de transmettre ce document à leurs clients finaux et de recevoir leurs acceptations.

Afin d'assurer une diffusion aussi large que possible, chaque bobine sera accompagnée d'un exemplaire identique à celui-ci et ce document sera également disponible sur le site de la compagnie : www.reyenvas.com

Suivre les recommandations ci-dessus peut aider à optimiser le comportement du film.

